

## Réunion de quartier Clemenceau le 24 janvier 2018

Dans la suite des tournées de quartiers à la rencontre des administrés, la municipalité a convié le 24 janvier dernier les habitants du secteur *Clemenceau*, pour expliquer le calendrier des travaux d'enfouissement du réseau de chaleur et échanger sur tout autre sujet dont certains projets d'urbanisme du quartier.

Une première et importante partie de la soirée est consacrée à la présentation du projet et à la programmation des travaux du réseau de chaleur par la régie d'Amnéville (voir le diaporama).

Monsieur Patrick HAMANT, directeur de projet, détaille l'état d'avancement des travaux commencés en automne et précise les impacts liés sur le stationnement et la circulation sur le secteur.

A l'occasion de cette présentation, de nombreuses questions ont été posées. Les précisions sur chacun des points abordés sont ainsi apportées :

- Sur les rotations des camions de livraison du bois : en saison hivernale, 11 livraisons par semaine sont prévues. Les livraisons se feront par la rue Molitor sans occasionner de gêne ou de nuisance pour les riverains de la chaufferie ;
- Sur les pollutions potentielles : le classement en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) garantit une construction exemplaire soumise à un niveau d'exigence supérieur à une construction classique grâce à des dispositifs performants, notamment en matière de rejet (fumées ou poussières) et de nuisances sonores.
- Des chaudières gaz viennent sécuriser l'installation, soit en appoint lors de pics de froid, soit en remplacement, lors de maintenance ou d'une éventuelle panne.
- Les acquisitions de bois s'inscrivent dans le respect d'une gestion durable des forêts, sous le contrôle de l'Office National des Forêts (ONF) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Les plaquettes forestières résultent de filières d'approvisionnement en bois énergie existantes (forestier, agricole, industries du bois, ou bois de rebus).
- Sur la possibilité de raccorder le temple protestant, ou les logements situés rue Douaumont :  
Les bâtiments raccordables retenus résultent d'une étude technico-économique :
  - o Le temple n'est pas chauffé continuellement, tout comme l'église ou la salle de spectacle *Galaxie* ; ces bâtiments conservent leur système de chauffage.
  - o concernant les logements *Logiest*, une réhabilitation est engagée cette année dans le quartier Lorraine / Douaumont ; la direction choisit de différer de 3 années la possibilité de raccordement.
- La problématique de circulation pendant les travaux a également été évoquée ainsi que la bonne mise en œuvre d'une signalisation provisoire mise en place par les entreprises de Travaux Publics et conformément aux arrêtés du maire.

- La sécurisation du parcours des enfants se rendant à la cantine scolaire a également été abordée. Mme l'adjointe en charge des affaires scolaires a précisé que l'encadrement a été renforcé et qu'elle s'est assurée elle-même de la bonne prise en compte de la sécurité des enfants se trouvant sous la responsabilité de la commune ;
- A l'occasion des travaux, le syndicat des eaux, la régie d'électricité ainsi que la commune d'Amnéville profitent de l'ouverture de la rue Clemenceau pour remplacer leurs réseaux devenus vétustes. Ainsi, la voirie principale et les branchements d'eau potable seront neufs, les câbles électriques seront également rénovés. Enfin pour finaliser, l'ensemble de la chaussée sera remise à neuf avant l'été.

Dans un second temps, le projet de maîtrise foncière rue Vaillant Couturier – rue Pasteur est ensuite évoqué.

*(Mettre les 2 plans concernés)*

Il s'agit d'une parcelle faisant l'objet d'une promesse de vente à une personne privée qui envisageait d'y construire 3 immeubles représentant 120 habitations, projet initial auquel la commune s'est opposée au motif de sa difficile intégration dans le tissu urbain environnant.

Une négociation a eu lieu avec le porteur de ce projet, qui a conduit à une partition du terrain en deux parties : l'une, où l'intéressé construira un seul immeuble de 43 logements (R+3 et R+2 + Attique), 20 garages et 40 places de stationnements ; l'autre sera acquise par la commune en vue d'y construire à plus long terme un équipement public complémentaire à la médiathèque.

Une clarification est apportée aux habitants de la rue Pasteur, quant à l'impossibilité d'intégrer dans le domaine public l'ensemble de la voirie compte tenu de l'opposition de certains propriétaires. Une première partie ne posant pas de problème y sera intégrée prochainement et un emplacement réservé a été prévu au PLU pour la partie restante.

A une question sur le devenir du terrain à l'arrière de la salle Edelweiss, il est précisé qu'il n'est pas voué à de la construction de logements mais prioritairement à un équipement public, de type salle multifonction, qui viendrait remplacer le chapiteau dont l'existence devait être provisoire.

Les échanges se poursuivent et des questions relatives au projet immobilier prévu rue St Charles sur l'emprise de l'ancien établissement LORACIER sont également posées.

Les riverains s'inquiètent de l'aggravation des problématiques déjà existantes de circulation et de stationnement.

Une présentation du projet sera faite dès que celui-ci sera finalisé. Il est précisé d'ores et déjà que les exigences du PLU sont respectées, le nombre de places de stationnement prévu étant même supérieur aux exigences.

Par ailleurs, la commune a sollicité la SNCF pour acquérir les terrains nécessaires permettant de réaliser un bouclage de la circulation vers la rue de Rombas avec une modification du sens de circulation et aménagement du carrefour de la rue St Charles.

Le problème de stationnement sur les trottoirs est également abordé, ainsi que la problématique de vitesse sur les rues Vaillant Couturier et Gabriel Perri notamment : la police municipale a été invitée à verbaliser après information préalable, la mise en fourrière sera également actionnée si nécessaire.

Une saturation du stationnement sur la place F.RAU est signalée par un riverain qui demande la mise en place d'une réglementation limitée du stationnement « zone bleu ». Une attention particulière sera portée sur le phénomène afin d'aviser au mieux.

La problématique chronique des déjections canines focalise également les débats ainsi que l'expression du souhait de voir mettre en œuvre les sanctions prévues à cet effet par la loi.

Il est précisé qu'une sensibilisation va à nouveau être faite, que la police municipale a été particulièrement alertée sur le phénomène et que des directives lui ont été données pour passer au stade de la verbalisation.

Enfin, une malfaçon datant de 1956 concernant les trottoirs sis 3 rue de Rombas devant 4 immeubles, est également signalée pour une intervention urgente tant le problème s'est aggravé au fil du temps. L'adjoint en charge ira constater sur place pour aviser au mieux.

Autant de sujets, qui pour certains ont reçu une explication immédiate et qui pour d'autres, vont mobiliser une attention particulière des élus en charge et des services concernés pour permettre, sinon de résoudre toutes les situations mais au moins d'apporter des réponses ou des débuts d'amélioration, dans la limite des moyens humains et budgétaires de la commune.